



L'ACTUALITÉ DE VOTRE RÉGION

25 juin 2021

RÉGION RHÔNE ALPES AUVERGNE

BNP PARIBAS

L'embarquement pour « le nouveau modèle de Service » pour le territoire de Nevers sera calé sur le calendrier de Moulines : 09/2021 - 01/2022

FUSION DU TERRITOIRE DE NEVERS, MOULINS ET GRAND ROANNE

6 agences de Nevers → Territoire Moulines

Bourbon Lancy—Gueugnon—Digoin—Paray Le Monial

↓
Territoire de Grand Roanne



IMPACT EFFECTIFS

Destruction de 5 postes (Directeur de Territoire, Responsable d'Animation, Responsable Support, CAER TPE, CAPA)

Cette absorption du territoire de Nevers était malheureusement prévisible vu le peu d'agence qu'il comportait. Néanmoins ce sont encore **5 postes détruits et tout autant d'évolutions professionnelles en moins** pour les salariés de la Région.

D'autres fusion/absorption seront-elles prévues ?!

A l'allure à laquelle vont les dossiers de Hub, fermetures, ECP, nous sommes en droit de nous interroger...

La CFDT a obtenu un droit de retour pour les salariés de Moulines qui rejoindront Grand Roanne.

VOS REPRESENTANTS



CEDRIC GRENIER

06 67 92 25 69



ALEXANDRA GROLEAS

06 68 49 63 91



LAETITIA GUICHARD

06 98 37 44 95



ALEXANDRE BERTHELOT

06 98 37 54 31



CAROLINE MELON

07 60 19 88 86



ISABELLE VION

06 62 84 53 89



JEAN PIERRE FEUTRY



MAGALI FRAILLON



OLIVIER PIERSON



JULIE LEQUEUX

CRÉATION DE 3 AGENCES « ESPACE CONSEIL DE PROXIMITÉ » DANS LA RÉGION

C'EST QUOI UN ECP ? Agence tenue par un seul salarié et ouvert uniquement sur RDV avec des services BAQ restreints (pas de salle de coffre, pas forcément d'automates...). L'activité doit être recentrée sur les clients T3 à T6 et Pros.

QUELLES AGENCES SONT CONCERNÉES ?

Decize (Territoire Nevers)

Montréal La Cluse – Les Rousses (Territoire Bourg en Bresse)

Les trois agences seront gérées par un DIA uniquement. Les DIA actuels seront reçus pour savoir s'ils souhaitent prendre en charge ces ECP.

Chaque agence aura son lot de travaux pour s'adapter au nouveau format (transformation de bureau en

coin de réception client, réalisations de travaux sécuritaire...).

Bien que la Direction insiste sur le fait que ce projet permet de conserver des agences, on peut se poser la question du fonctionnement d'un ECP au sein d'un Hub (qui plus est avec la projection du modèle de service).



ON DETRUIT MON POSTE !

En cas de destruction de poste, des dispositifs protègent le montant du variable des salariés concernés via des consolidations de montant métier, d'intégration de la perte de variable dans le fixe ou de prime annuelle.

[Pour plus d'informations, contactez vos élus CFDT](#)

Compte Personnel de Formation

Derniers jours pour basculer vos droits DIF sur votre Compte Personnel de Formation !

[Retrouvez toutes les informations ici](#)

C'est bientôt les vacances !

Rappelons les actions de la CFDT en cours qui ne seront pas mises en pause pour autant.



Accord Télétravail

Depuis la mise en place du « Travail à domicile » (selon l'entreprise), la CFDT œuvre pour que la reconnaissance et le déploiement du télétravail devienne réalité. L'accord Groupe (regroupant ainsi toutes les filiales BNPP) en cours de négociation donnera suite à une discussion sur l'application au sein de BNP Paribas S.A.



Indemnités travailleurs à domicile

[Suite à l'action CFDT](#), la Direction est revenue sur l'indemnisation des salariés placés en « travail à domicile » ainsi que sur la dotation en chèque déjeuner. L'indemnisation rétroactive sur 2020 a été versée en juin, et celle de 2021 arrivera cet automne.



Perte d'accès au forfait pour tous les cadres

La CFDT ne peut faire annuler l'accord signé par le syndicat majoritaire permettant de mettre fin au forfait des cadres des agences type 2 et 3. [Mais nous ferons tout, y compris juridiquement](#), pour l'amender et assurer une égalité de traitement. Aujourd'hui un cadre d'une agence type 1 muté dans une agence type 2 et 3 perd des RTT ET sa prime de forfait. Inconcevable pour un syndicat responsable !



Règle Bancassurance

Pour la CFDT, annuler les ventes d'un commercial s'il n'atteint pas un objectif est illégal. Nous continuons [notre action pour défendre ce point de vue](#) : il s'agit de sanction pécuniaire illicite ! La Direction refuse de nous communiquer le montant MOTIV' qui vous a été retiré à cause de cette règle. Si vous avez été impacté financièrement : [contactez-nous !](#)



Servicing : quid des horaires ?

L'enrôlement du servicing à 100% a été mis en pause, le temps que la Direction revoie les horaires de travail des salariés. La CFDT est intervenue pour que la présentation de BDDF soit respectée : les salariés en servicing doivent conserver les horaires de leur agence de rattachement géographique !



Accord Diversité

[Notre action juridique se poursuit](#) pour compenser des points de l'accord (signé par le syndicat majoritaire et la Direction) n'allant pas du tout dans le bon sens pour l'égalité femmes/hommes. Nous espérons une conclusion « favorable » pour le début d'automne.

Comment gérer sa mobilité ?

Il n'y a plus de durée minimale à passer sur un poste pour postuler sur une annonce my mobility ! (dans la limite du bon sens)

Pour être acteur de votre mobilité, déclarez-vous en « mobilité » sur About Me, ce qui engendrera un entretien avec votre GI/DT. Vous pourrez alors cliquer sur une annonce my mobility. La difficulté à vous remplacer ne doit pas bloquer votre carrière !

Si vous éprouvez des difficultés : [contactez vos élus CFDT !](#)



Des mots, rien que des mots !

La CFDT vous invite à poser vos OC, vos dossiers, vos e-mails quelques minutes pendant votre pause déjeuner pour participer à ce « mots mêlés ». Vaut mieux de simples mots pour soigner les maux provoqués par les nombreux dossiers de réaménagement de la Direction !



CELINE
WLASSOW
CHARRIER



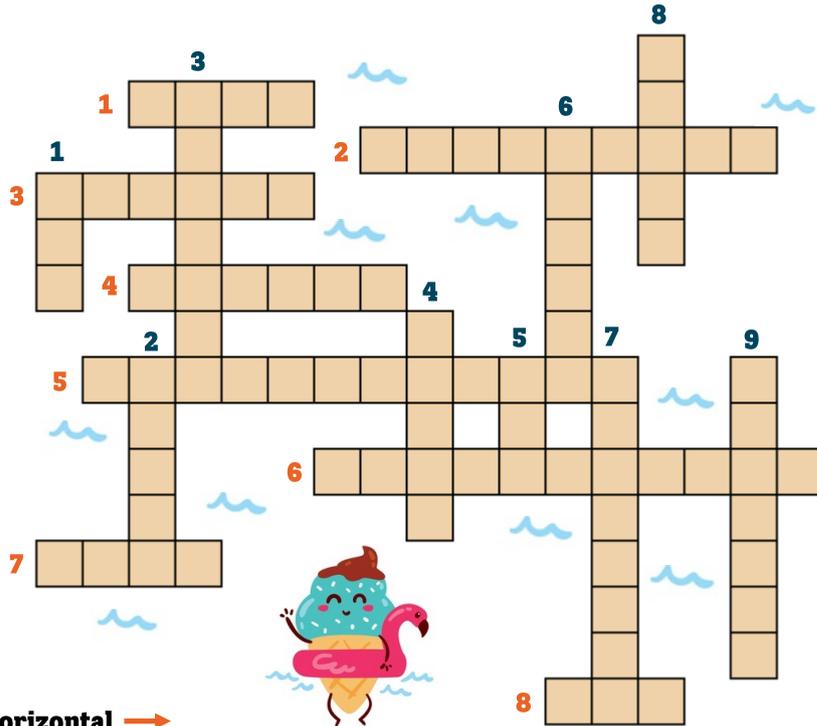
NICOLAS
TARDY



PATRICIA
PANO



SONIA
GUIGO



Horizontal →

1 Avons besoin de ce service à chaque problème informatique en priant pour qu'on ne nous envoie pas au niveau 2. **2** Difficiles à atteindre et jamais définis clairement en début de quadrimestres **3** Elles sont supplémentaires et rarement payées ou déclarées **4** Cela fait un an qu'on l'a sur le nez et la bouche. La Direction semble l'avoir sur les oreilles et les yeux tant ils font mine de ne pas voir les problèmes d'effectif. **5** Ils sont au cœur des préoccupations de BNP Paribas et ce ne sont ni les clients, ni les salariés. **6** La CFDT a énormément œuvré pour revoir l'accord et qu'on finisse enfin d'appeler ça « travail à domicile » **7** Syndicat qui a à cœur les intérêts de TOUS. **8** Les chargés d'affaire professionnels passent énormément de temps dessus depuis le premier confinement.

Vertical ↓

1 Regroupement d'agences. Pratique pour détruire des postes de DIA et réduire les effectifs. **2** Il a fallu qu'elle soit là pour que BNPP accepte les effets bénéfiques du télétravail. **3** Suite à la signature du SNB après avoir cassé l'intersyndicale, les cadres ont désormais plus de chance d'en avoir au ski que dans des agences de type 2 ou 3. **4** La Direction, le SNB et la CFDT se réunissent autour d'elle pour « négocier ». Mais tout le monde ne semble pas avoir la même définition de la négociation. **5** Salariés d'agence de type 2 ou 3, vous en avez perdu en début d'année... **6** Depuis Contact, on l'a constamment sur les oreilles. **7** Terme anglais désignant le service parisien qui décide désormais de votre avenir professionnel **8** Depuis le 1er mai 2021, chaque cadre au forfait étant muté dans une agence de type 2 et 3 la perdra en plus de RTT... **9** De plus en plus fermées dans les agences dès lors qu'il manque du personnel, c'est-à-dire souvent !



Vos élus CFDT vous souhaite d'agréables vacances !

Que la COVID cède enfin sa place au soleil !

[Vos élus restent disponibles pendant la période estivale...](#)